

COMPTE RENDU DU MARDI 2 AVRIL 2019 à 19 h

Le mardi 02 avril 2019 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Patrick GOURDES, Maire.

PRESENTS : MM. GOURDES, JOURDAINNE, Mmes LE BRIS, LE BRAS, DEBRAY, M. MICHEL, Mmes BESSON et ROLLAND, M. PERCHERON.

PROCURATIONS : Mme ANNE à M. GOURDES, M. MARSAUD à Mme DEBRAY.

ABSENTS EXCUSES : MM. OCANA, FAUCHEUR, Mmes DEQUERCADEC et VILLERY.

Convocation du 19.3.2019. En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. JOURDAINNE a été élu secrétaire. La séance a été publique.

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JANVIER 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

2) COMPTABILITE - pour les 3 budgets «Commune, Eau et Assainissement» :

Les dossiers ont été étudiés par la commission des Finances le 15 mars 2019. Les documents vont ont été adressés.

a- Approbation des 3 comptes de gestion (comptabilité du Receveur municipal),

Approbation du compte de gestion 2018 : Comptabilité COMMUNE, M 14 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte de gestion 2018 : Comptabilité EAU POTABLE, M 49 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte de gestion 2018 : Comptabilité ASSAINISSEMENT, M 49 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b- Approbation des 3 comptes administratifs 2018,

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. GOURDES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		269 001.59	101 934.00		101 934.00	269 001.59
Opérations de l'exercice	658 683.81	757 241.62	80 082.33	202 144.75	738 766.14	959 386.37
TOTAUX	658 683.81	1 026 243.21	182 016.33	202 144.75	840 700.14	1 228 387.96
Résultats de l'exercice		98 557.81		122 062.42		220 620.23
Résultats de clôture		367 559.40		20 128.42		387 687.82
Restes à réaliser			1 315.00		1 315.00	
Résultats définitifs		367 559.40	1 315.00			386 372.82

EAU

IBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		53 505.33	23 749.16			29 756.17
Opérations de l'exercice	124 908.85	116 116.89	12 471.95	36 880.55	137 380.80	152 997.44
TOTAUX	124 908.85	169 622.22	36 221.11	36 880.55	161 129.96	182 753.61
Résultats de l'exercice	8 791.96			24 408.60	8 791.96	15 616.64
Résultats de clôture		44 713.37		659.44		45 372.81
Restes à réaliser						0.00
Résultats définitifs		44 713.37		659.44		45 372.81

ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		33 087.23		111 214.68	0.00	144 301.91
Opérations de l'exercice	100 824.76	185 052.68	135 244.80	43 559.47	236 069.56	228 612.15
TOTAUX	100 824.76	218 139.91	135 244.80	154 774.15	236 069.56	372 914.06
Résultats de l'exercice		84 227.92	91 685.33		91 685.33	
Résultats de clôture		117 315.15		19 529.35		136 844.50
Restes à réaliser	0.00	0.00		0.00	0.00	
Résultats définitifs		117 315.15		19 529.35		136 844.50

RESULTAT DE CLOTURE DES BUDGETS (COMMUNE CCAS EAU ASSAINISSEMENT)

569 905.13

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Signe au registre des délibérations.

c- Affectation des reports comptables 2018 sur les comptabilités 2019,

BP 2019-COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 sur BP 2019 :

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2018 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2017	269.001,59 €
Excédent de fonctionnement année 2018	98.557,81 €
Total Excédent de fonctionnement	367.559,40 €

Déficit d'investissement reporté 2017	- 101.934,00 €
Excédent d'investissement année 2018	122.062,42 €
Total Excédent d'investissement	20.128,42 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	1.315,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde Négatif	- 1.315,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00 €
--------------------------	--------

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du solde disponible au compte R 002	367.559,40 €
Report de l'excédent d'investissement au compte R 001	20.128,42 €

BP 2019 - EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 sur BP 2019 :

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2018 sont les suivants :

Excédent d'exploitation reporté 2017	53.505,33 €
Déficit d'exploitation année 2018	-8.791,96 €
Total Excédent d'exploitation	44.713,37 €
Déficit d'investissement reporté 2017	23.749,16 €
Excédent d'investissement année 2018	24.408,60 €
Total Excédent d'investissement	659,44 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde Positif	0,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00
--------------------------	------

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du solde disponible au compte R 002	44.713,37 €
Report de l'excédent d'investissement au compte R 001	659,44 €

BP 2019/ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 sur BP 2019 :

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2018 sont les suivants :

Excédent d'exploitation reporté 2017	33.087,23 €
Excédent d'exploitation année 2018	84.227,92 €
Total Excédent d'exploitation	117.315,15 €
Excédent d'investissement reporté 2017	111.214,68 €
Déficit d'investissement année 2018	91.685,33 €
Total Excédent d'investissement	19.529,35 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0,00 €
Solde Négatif	0,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00 €
--------------------------	--------

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Report de l'excédent de fonctionnement au compte R 002	117.315,15 €
Report de l'excédent d'investissement au compte R 001	19.529,35 €

d- Vote des taux des taxes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter et VOTE les taux des impôts locaux pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation :	8,14 %,
- Taxe foncière (bâti) :	17,15 %,
- Taxe foncière (non bâti) :	26,49 %.

e- Vote des 3 budgets primitifs 2019,

Ces points ont été étudiés par la Commission des Finances le 15 mars 2019. Le Maire donne lecture des budgets et le Conseil municipal procède à la signature des 3 budgets.

Budget commune	Dépenses de fonctionnement :	1.122.532,40 €
	Recettes de fonctionnement :	1.122.532,40 €
	Dépenses d'investissement :	602.831,42 €
	Recettes d'investissement :	602.831,42€
Budget Eau :	Dépenses d'exploitation :	170.269,37 €
	Recettes d'exploitation :	170.269,37 €
	Dépenses d'investissement :	21.540,44 €
	Recettes d'investissement :	21.540,44 €
Budget Assainissement :	Dépenses d'exploitation :	300.657,15 €
	Recettes d'exploitation :	300.657,15 €
	Dépenses d'investissement :	150.239,35 €
	Recettes d'investissement :	150.239,35 €

3) APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Afin de répondre à ces obligations, la Mairie de Saussay a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable auprès de la Mairie de Saussay,

Ceci exposé, le conseil est invité à approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2017 autorisant la présentation au Fonds National de Prévention d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels,

Vu l'avis du CT/CHSCT n° 2019/HS/6 en date du 28 mars 2019 sur le document unique d'évaluation des risques professionnels,

Considérant que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que la démarche de mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisée avec les conseils du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir,

Considérant que le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4) ELECTIONS EUROPEENNES DU 26.05.2019 : Les permanences sont de 8h à 18h.

5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 04 juin 2019

6) QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE :

- Remplacement de l'employé communal : nous n'avons pas retenu de candidature pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi. M. Jean-Marie BONNEFOY a déjà travaillé pour notre commune et il sera employé par l'intermédiaire d'ADS à partir du 23.4.2019.

- Départ en retraite de Thierry DETOUR : il est décidé d'effectuer un pot de départ.

- Repas républicain (Flash) : Le tarif est à 22 €, gratuit jusqu'à 5 ans. Le tarif est inchangé.

- Commission d'urbanisme : Mardi 9 avril 2019 à 10h.

- Commission contrôle liste électorale : rappel le 02 mai 2019 à 18h30 et elle est composée :

- pour la 1^{ère} liste : Titulaires Mme DEBRAY, M. MICHEL, M. OCANA,
Suppléants Mme BESSON, Mme ROLLAND, M. PERCHERON

- pour la 2^{ème} liste : Mme VILLERY et M. MARSAUD.

- Scolarisation à l'école Notre Dame : l'établissement nous demande l'octroi d'un forfait pour 10 élèves de Saussay. Le Conseil décide (favorable 2, défavorable 8, abstention 1) de ne pas participer car nous supportons déjà les frais pour notre école publique.

- Assainissement individuel : Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'Agglo du Pays de Dreux va démarrer en 2019 une campagne de contrôles de bon fonctionnement des installations d'ANC sur le canton d'Anet. Une campagne de communication concernant ce contrôle va être réalisée auprès de nos citoyens non raccordés à l'assainissement collectif via une réunion publique. Le SPANC a besoin des informations des abonnés d'eau potable non assujettis à la redevance assainissement.

- Passage piétons : il y a peu de passage sur la Commune. Il faudrait voir pour en ajouter.

- Déchets à ramasser.

SEANCE LEVEE A 21h05.